

# Le contrat de professionnalisation



École européenne d'ingénieurs de **chimie, polymères et matériaux**  
Université de Strasbourg



## L'élève-salarié au cœur de l'entreprise

Les élèves ingénieurs de l'ECPM ont la possibilité d'effectuer la 3<sup>ème</sup> année de leur cursus ingénieur au sein d'une entreprise en contrat de professionnalisation.



### PAROLES D'INDUSTRIELS

Quentin Courrier,  
BIODESIV

« Le contrat de professionnalisation s'inscrit parfaitement dans le cadre de notre partenariat avec l'ECPM. Il nous a permis de prolonger la collaboration avec Marek d'une année supplémentaire suite à son excellent stage de 2<sup>ème</sup> année. »



### PAROLES D'ÉLÈVES

Quentin Tizon,  
ECPM / ALBEA

« Cette formation me correspond beaucoup, elle me permet de découvrir la vie active et de m'améliorer dans un domaine peu mis en avant dans le cursus classique bien que transverse : l'environnement en entreprise. Les avantages principaux sont pour moi : plus de cours appliqués, moins de cours théoriques, rémunération et responsabilisation. Il faut par contre avouer que ce type de formation demande autonomie et organisation. »

### FORMATION D'INGÉNIEUR CHIMISTE TRILINGUE

L'ECPM a pour mission de former des ingénieurs chimistes trilingues et de les préparer à occuper des fonctions de recherche, développement et innovation dans un environnement industriel national et international.

La formation se décline autour de 4 majeures :

- ♦ Chimie moléculaire
- ♦ Sciences analytiques
- ♦ Ingénierie des polymères
- ♦ Matériaux de fonction et nanosciences

et le contrat de professionnalisation le complète sur les thèmes du développement durable et bio économie.

### LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EN DERNIÈRE ANNÉE DU CURSUS INGÉNIEUR CHIMISTE DE L'ECPM (BAC+5)

Le contrat de professionnalisation est un **contrat de travail en alternance** d'une durée de 12 mois, signé entre l'élève ingénieur et une entreprise.

L'élève ingénieur a le **statut de salarié** de l'entreprise mais n'est pas compté dans ses effectifs.

Il cotise pour sa retraite et a les droits et devoirs d'un salarié de l'entreprise, qu'il soit en entreprise ou à l'école.

### LES INTÉRÊTS DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

#### POUR L'ENTREPRISE

- ♦ Apporter de **nouvelles compétences scientifiques et techniques** dans les projets R&D et d'innovation de l'entreprise, et ceci pendant un an
- ♦ Explorer une nouvelle thématique, un nouveau produit, une nouvelle idée ou un nouveau concept
- ♦ Former et évaluer un potentiel **futur collaborateur**
- ♦ Participer activement à la formation de futurs cadres/ingénieurs pour l'industrie.
- ♦ Exemption de charges

#### POUR L'ÉLÈVE-SALARIÉ

- ♦ **Acquérir une expérience professionnelle** solide dans un vrai environnement professionnel en parallèle à l'obtention de son diplôme
- ♦ **Augmenter son employabilité** auprès d'un potentiel recruteur
- ♦ **Financer ses études** en percevant un salaire (Au moins 80 % du SMIC)
- ♦ Obtenir le **même diplôme** d'ingénieur que celui délivré via la formation classique
- ♦ Être considéré comme un **membre à part entière de l'entreprise** et non un simple stagiaire

#### POUR L'ÉCOLE

- ♦ **Renforcer le lien avec le tissu industriel**
- ♦ Augmenter le rayonnement de l'école et de ses ingénieurs
- ♦ Favoriser **l'insertion professionnelle** de ses diplômés
- ♦ Ouvrir la formation d'ingénieur ECPM aux **besoins des entreprises**
- ♦ Proposer des nouveaux collaborateurs spécialisés
- ♦ Créer des **nouvelles thématiques** sur le développement durable et la bio économie





## PAROLES D'ÉLÈVES

Cassandra Koenig,

ECPM / SOPREMA

« Avec les périodes en entreprise, on applique les notions vues en cours et on y voit un sens. C'est doublement bénéfique parce que du coup, quand on est en cours, on est plus attentifs et plus concernés. Mais le plus gros avantage reste au niveau de l'expérience qu'on acquiert durant cette année, sur le CV, ça fera la différence avec un camarade qui sort juste de l'école avec des stages. Enfin, ça permet d'avoir une autonomie financière grâce au salaire que l'on gagne tous les mois, même quand on est uniquement à l'école. »

**Start'up, PME et grands groupes nous ont fait confiance en 2019 : rejoignez-nous !**

ADRESSEZ VOS  
OFFRES DE CONTRATS  
PROFESSIONNALISANTS

[ecpm-contratspro@unistra.fr](mailto:ecpm-contratspro@unistra.fr)

ÉCOLE EUROPÉENNE DE CHIMIE,  
POLYMÈRES ET MATÉRIAUX  
25 RUE BECQUEREL  
67087 STRASBOURG CEDEX 2  
FRANCE

[ecpm.unistra.fr](http://ecpm.unistra.fr)

## CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

de l'année scolaire 2020-2021

	SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FÉVRIER					
SEMAINES	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8
lundi	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22
mardi	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16	23
mercredi	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24
jeudi	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25
vendredi	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12	19	26

  

	MARS				AVRIL				MAI				JUIN				JUILLET				AOÛT						
SEMAINES	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
lundi	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30
mardi	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31
mercredi	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1
jeudi	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2
vendredi	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3

■ semaines en entreprise    ■ Soutenance orale : 1<sup>ère</sup> semaine de septembre / journée de rentrée début septembre.

## MODALITÉS ADMINISTRATIVES

- ♦ **L'alternant** signe un contrat de travail<sup>(1)</sup> avec l'entreprise avec une période d'essai possible.
- ♦ **L'entreprise** signe une convention de formation avec le SFC<sup>(2)</sup> de l'Université de Strasbourg.

Le coût de la formation peut être partiellement ou totalement pris en charge par l'OPCO<sup>(3)</sup> dont dépend l'entreprise.

(1) Contrat à durée déterminée (CERFA n°12 434.02)

(2) Service de la Formation Continue

(3) Opérateurs de compétences

## VOS CONTACTS

Eric Pollet  
**RESPONSABLE PEDAGOGIQUE**  
[eric.pollet@unistra.fr](mailto:eric.pollet@unistra.fr)  
Tél. +33 3 68 85 27 86

Julien Gross  
**CHARGE DES PARTENARIATS ENTREPRISE**  
[jul.gross@unistra.fr](mailto:jul.gross@unistra.fr)  
Tél. +33 3 68 85 27 94

Patrick Filizian  
**RESPONSABLE DES RELATIONS ENTREPRISES**  
[patrick.filizian@unistra.fr](mailto:patrick.filizian@unistra.fr)  
Tél. +33 6 37 79 14 80



**Ensemble, formons les ingénieurs de demain...**